COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 16 mars 2015 **n°3**

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : **Modification et mise à jour du tableau des effectifs**

Mesdames, Messieurs,

1/ Suite à la création du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme pour faire face à l'instruction des dossiers des 12 communes, il est nécessaire de créer 4 postes :

- *1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet (poste transféré de la commune de Châtellerault),*
- *1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet (poste transféré de la commune de Châtellerault),*
- *1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet (poste transféré de la commune de Châtellerault)*
- *1 poste d'instructeur de catégorie C (cadre d'emplois des adjoints administratifs)*

2/ Suite à la réussite au concours :

- *d'adjoint technique de 1ère classe d'un agent titulaire du grade d'adjoint technique de 2ème classe et occupant les fonctions d'agent d'accueil de déchèterie au sein du service Gestion des déchets: Ludovic CHASSEPORT.*
- *d'adjoint technique de 1ère classe d'un agent titulaire du grade d'adjoint d'animation de 2ème classe et occupant les fonctions de musicien conseil/technicien son au sein du service Animation/Jeunesse:Alexandre GRIFFITS.*
- *de technicien principal de 2ème classe d'un agent titulaire du grade d'agent de maîtrise et occupant les fonctions de projeteur infrastructures au sein du Bureau d'Études: Mickaël MARIAUD.*

Je vous propose de créer deux postes d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet et un poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet.

3/ Suite à la démission de l'agent non titulaire occupant les fonctions de développeur économique/responsable de la pépinière d'entreprises au sein du service économie et entreprises, je vous propose le recrutement d'un agent non titulaire sur ce poste au regard de la nature des fonctions et de la spécificité des besoins du service et notamment du fait de la durée limitée de la mission (3 ans).

Je vous propose donc de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°3 du bureau du 2 février 2015 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 16 mars 2015 **n°3**

VU la délibération n° 2 du 16 mars 2015 relative à la création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme et convention avec les communes membres,

CONSIDERANT que, pour leur bon fonctionnement,
- le service gestion des déchets a besoin d'un agent d'accueil de déchèterie,
- le service Animation/Jeunesse a besoin d'un musicien conseil/technicien son,
- le Bureau d'études a besoin d'un projeteur infrastructures,

CONSIDERANT le poste vacant au tableau des effectifs de chargé de mission développeur économique/responsable de la pépinière d'entreprises à temps complet,

CONSIDERANT que la nature des fonctions, des missions et les besoins du service Économie et entreprises justifient le recrutement d'un agent non titulaire pour une durée de 3 ans,

Le bureau, après en avoir délibéré décide :

- **la création des postes suivants au tableau des effectifs (voir annexe) :**

FILIÈRE ADMINISTRATIVE :
- 1 poste de Rédacteur principal 1e cl à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint administratif principal 1e cl à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint administratif 1e cl à temps complet,
- 1 poste d'instructeur (cadre d'emplois des adjoints administratifs) à temps complet,

FILIÈRE TECHNIQUE :
- 1 poste de technicien principal 2e cl à temps complet,
- 2 postes d'Adjoint Technique 1e cl à temps complet,

Le coût de ces créations a été prévu au budget 2015.

- **le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet** sur le poste de développeur économique/responsable de la pépinière d'entreprises et rémunéré sur la base du grade d'attaché à l'indice brut 466 à compter du 23 mars 2015.
Le coût de ce recrutement, soit 54623€ en année pleine, est inscrit au budget 2015.

d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire		Pour ampliation,
Par le président de la communauté d'agglomération		Pour le président et par délégation,
Transmis à la sous préfecture, le 20/03/2015	n° 1510	La responsable du service juridique
Publié au siège de la CAPC, le 18/03/2015		Nadège GROLLIER